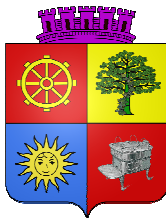


**COMMUNE DE
70200 MAGNY-VERNOIS**

7 Grande Rue
Tél. 03 84 62 93 61 * Fax 03 84 62 93 64
courriel : mairie.m-vernois@wanadoo.fr



**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU 17 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le jeudi dix-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le jeudi dix avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy DECHAMBENOIT, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 15 Membres du Conseil Municipal en exercice : 15 Membres ayant pris part au vote : 14

Présents : Mmes Nathalie BÉDEL, Catherine BOUCHER, Nicole BRINGOUT, Valérie FRANCISCO, Sylvie GAUDARD, Carine MIGNARD et Micheline ZELLER ; MM. Georges BOHL, Rémi BUZER, Guy DECHAMBENOIT, Christian JACQUOT, Daniel NOURRY, Luc ORTEGA et David REMY.

Absent : M. Bruno JEANMOUGIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. M. David RÉMY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a déclaré :

1. DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après installation, a procédé à l'élection des membres des différentes commissions municipales.

Ont été désignés :

FINANCES

M. Luc ORTEGA
M. Daniel NOURRY
Mme Catherine BOUCHER
Mme Micheline ZELLER
M. Rémi BUZER
Mme Nathalie BÉDEL
M. Georges BOHL

VOIRIE - RÉSEAUX

Mme Nathalie BÉDEL
M. Christian JACQUOT
M. Rémi BUZER
M. David REMY
Mme Micheline ZELLER
M. Georges BOHL

FÊTES ET CÉRÉMONIES

M. Christian JACQUOT
Mme Micheline ZELLER
M. Luc ORTEGA
Mme Nathalie BÉDEL
Mme Carine MIGNARD
M. Rémi BUZER

ÉCOLE

Mme Carine MIGNARD
Mme Nicole BRINGOUT
Mme Valérie FRANCISCO

ENVIRONNEMENT - ÉNERGIE

M. Daniel NOURRY
Mme Catherine BOUCHER
Mme Nathalie BÉDEL
Mme Carine MIGNARD
M. Georges BOHL
M. Rémi BUZER

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mme Micheline ZELLER
M. Rémi BUZER
M. Georges BOHL
Mme Sylvie GAUDARD
M. Bruno JEANMOUGIN
Mme Valérie FRANCISCO
Mme Nicole BRINGOUT

SPORTS / LOISIRS / COMMUNICATION

Mme ZELLER Micheline
M. Luc ORTEGA
Mme Catherine BOUCHER
Mme Carine MIGNARD
M. Rémi BUZER
M. Christian JACQUOT

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président + 3 titulaires + 3 suppléants + Trésorier + DIRECCTE
M. Guy DECHAMBENOIT (Président)
Mme Micheline ZELLER (Titulaire)
M. Christian JACQUOT (Titulaire)
M. Daniel NOURRY (Titulaire)
Mme Nicole BRINGOUT (Suppléante)
M. Georges BOHL (Suppléant)
Mme Valérie FRANCISCO (Suppléante)

FORÊT

M. Rémi BUZER
M. Georges BOHL
Mme Catherine BOUCHER
Mme Micheline ZELLER
Mme Sylvie GAUDARD

FLEURISSEMENT

M. Luc ORTEGA
Mme Micheline ZELLER
Mme Carine MIGNARD
Mme Sylvie GAUDARD
M. David REMY
Mme Valérie FRANCISCO

Conformément à l'article L. 2121-22 du CGCT, le Maire est président de droit de chaque commission. Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

VOTES : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DES EAUX DE GOUHENANS

Le conseil municipal de la commune de Magny-Vernois,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat des Eaux de Gouhenans indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Vu la délibération du 29 mars 2014 désignant un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Considérant qu'il convient de désigner **deux délégués titulaires** ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Après appel de candidatures et déroulement du vote :

- sont désignés délégués titulaires (à l'unanimité) : M. JACQUOT Christian

Mme BÉDEL Nathalie

3. SIED 70 – PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRIFICATION ET DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – IMPASSE PAUL-GUSTAVE ROBINET

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau de distribution publique d'électrification et de l'installation communale d'éclairage public pour les 9 pavillons qu'Habitat70 projette de construire dans la future impasse Paul-Gustave ROBINET et propose que la commune reste maître d'ouvrage de l'installation d'éclairage public afin d'autoriser le raccordement de cette nouvelle installation à celle existante.

Le syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère est maître d'ouvrage du réseau projeté de distribution d'électricité et pourrait être mandaté par la commune pour réaliser les travaux d'éclairage public en coordination avec ceux de distribution publique d'électricité.

L'avant projet définitif de ces travaux comprend :

- ✓ une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 200 mètres avec la mise en place dans la tranchée, mise à disposition du SIED70, d'un fourreau d'éclairage public ;
- ✓ la fourniture, la pose et le raccordement de 8 ensembles d'éclairage public retenus en accord avec la commune de Magny-Vernois qui deviendra propriétaire de cette installation dès sa mise en service et qui, en contrepartie, prendra en charge les coûts de fonctionnement. Ces ensembles pourront être semblables à ceux posés par le SIED70 rue de la Noye de Bout et composés chacun de :
 - un mât droit cylindro-conique avec une crose cintrée de 1 m de saillie en acier galvanisé thermolaqué avec une hauteur de feu de 6m ;
 - un luminaire fonctionnel routier de classe 2 équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression 70W.

Monsieur le maire précise que l'intégralité du coût des travaux intérieurs seraient à la charge du lotisseur ; la commune aurait toutefois à faire l'avance d'environ 2 500 € correspondant à la participation qu'elle récupérerait 1 an après les travaux dans le cadre du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA). En effet, la commune devenant propriétaire de l'éclairage public dès sa mise en service, est seule habilitée à récupérer cette participation du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** le programme des travaux présentés par Monsieur le Maire ;
- **demande** au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération ;
- **décide** de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, les matériels d'éclairage public du type de ceux décrits par Monsieur le maire, et le charge de définir avec le SIED 70 ces matériels ;
- **précise** que la participation financière demandée par le SIED 70 sera à la charge de SA Habitat ;
- **s'engage** à verser au SIED 70 une somme d'environ 2 500 €, après les travaux, compte tenu que cette somme sera reversée à la commune 2 ans après ces travaux, par le Fonds de compensation pour la TVA, sur présentation d'une fiche que le SIED 70 transmettra à la commune dès l'achèvement des travaux ;
- **prend acte** qu'étant donné la hauteur des mâts projetés et leur interdistance, la norme EN 13-201 ne sera pas respectée : l'uniformité lumineuse sera très moyenne entraînant des zones sombres.

VOTES : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. AFFOUAGE 2014

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de vous proposer de fixer pour l'année 2014 la portion d'affouage à 2 stères par ayant droit au prix de 30 € le stère, soit au total 60 € le lot.

VOTES : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** les conditions de vente de l'affouage pour l'année 2014.

5. PARCELLES BOISÉES - APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

Suite à des opportunités d'achats, la commune s'est portée acquéreur de parcelles boisées situées sur le territoire communal de Magny-Vernois.

Il apparaît donc souhaitable que la commune bénéficie du régime forestier pour ces parcelles, dont les références sont indiquées ci-dessous.

J'ai donc l'honneur de vous proposer de bien vouloir solliciter l'application du régime forestier aux parcelles suivantes, qui représentent une contenance totale de 13 hectares 48 ares et 27 centiares :

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface cadastrale totale (en ares)	Surface à appliquer (en ares)
MAGNY VERNOIS	A	7	La Courbotte	91,67	91,67
MAGNY VERNOIS	A	27	Le Venet	17,09	17,09
MAGNY VERNOIS	A	33	Le Venet	18,5	18,5
MAGNY VERNOIS	A	34	Près du Fillon	27,1	27,1
MAGNY VERNOIS	A	35	Près du Fillon	27,1	27,1
MAGNY VERNOIS	A	39	Près du Fillon	19,09	19,09
MAGNY VERNOIS	A	42	Les Feches	22,23	22,23
MAGNY VERNOIS	A	43	Les Feches	26,43	26,43
MAGNY VERNOIS	A	44	Les Feches	85,27	85,27
MAGNY VERNOIS	A	45	Les Feches	14,18	14,18
MAGNY VERNOIS	A	47	Les Feches	15,17	15,17
MAGNY VERNOIS	A	50	Les Gavoillots	51,70	51,70
MAGNY VERNOIS	A	57	Près la Mousse	19,1	19,1
MAGNY VERNOIS	A	58	Près la Mousse	13,4	13,4
MAGNY VERNOIS	A	59	Près la Mousse	14	14
MAGNY VERNOIS	A	68	Près la Mousse	47,48	47,48
MAGNY VERNOIS	A	87	Les grands Prés	15,48	15,48
MAGNY VERNOIS	A	88	Les grands Prés	39,66	39,66
MAGNY VERNOIS	A	89	Les grands Prés	22,91	22,91
MAGNY VERNOIS	A	91	Les grands Prés	20,38	20,38
MAGNY VERNOIS	A	93	Les grands Prés	8,6	8,6
MAGNY VERNOIS	A	94	Les grands Prés	9,06	9,06
MAGNY VERNOIS	A	96	Les grands Prés	16,74	16,74
MAGNY VERNOIS	A	98	Les grands Prés	13,71	13,71
MAGNY VERNOIS	A	99	Les grands Prés	13,65	13,65
MAGNY VERNOIS	A	104	Les grands Prés	13,8	13,8
MAGNY VERNOIS	A	105	Le Tiellier	34,62	34,62
MAGNY VERNOIS	A	106	Le Tiellier	38,08	38,08
MAGNY VERNOIS	A	107	Le Tiellier	9,53	9,53
MAGNY VERNOIS	A	108	Le Tiellier	5,12	5,12
MAGNY VERNOIS	A	110	Le Tiellier	6,02	6,02
MAGNY VERNOIS	A	111	Le Tiellier	9,53	9,53
MAGNY VERNOIS	A	112	Le Tiellier	9,47	9,47
MAGNY VERNOIS	A	113	Le Tiellier	6,79	6,79
MAGNY VERNOIS	A	114	Le Tiellier	27	27
MAGNY VERNOIS	A	115	Le Tiellier	26,22	26,22
MAGNY VERNOIS	A	116	Le Tiellier	10,89	10,89
MAGNY VERNOIS	A	117	Le Venet	10,84	10,84
MAGNY VERNOIS	A	120	Le Tiellier	4,75	4,75
MAGNY VERNOIS	A	121	Le Tiellier	4,76	4,76
MAGNY VERNOIS	A	122	Le Tiellier	4,98	4,98
MAGNY VERNOIS	A	123	Le Tiellier	5,66	5,66
MAGNY VERNOIS	A	124	Le Tiellier	19,7	19,7
MAGNY VERNOIS	A	125	Le Tiellier	20,6	20,6
MAGNY VERNOIS	A	130	Le Tiellier	5,5	5,5
MAGNY VERNOIS	A	131	Le Tiellier	4,01	4,01
MAGNY VERNOIS	A	132	Le Tiellier	12,76	12,76
MAGNY VERNOIS	A	133	Le Tiellier	16,6	16,6
MAGNY VERNOIS	A	134	Le Tiellier	27,15	27,15
MAGNY VERNOIS	A	136	Le Tiellier	10,57	10,57
MAGNY VERNOIS	A	137	Le Tiellier	5,8	5,8
MAGNY VERNOIS	A	138	Le Tiellier	17,57	17,57
MAGNY VERNOIS	A	157	Les Moncelots	14,04	14,04
MAGNY VERNOIS	A	158	Les Moncelots	17,67	17,67
MAGNY VERNOIS	A	159	Les Moncelots	18,85	18,85
MAGNY VERNOIS	A	160	Les Moncelots	15,8	15,8
MAGNY VERNOIS	A	161	Les Moncelots	6,05	6,05
MAGNY VERNOIS	A	162	Les Moncelots	9,64	9,64
MAGNY VERNOIS	A	163	Les Moncelots	12,1	12,1

MAGNY VERNOIS	A	164	Les Moncelots	6,51	6,51
MAGNY VERNOIS	A	165	Les Moncelots	12,31	12,31
MAGNY VERNOIS	A	166	Les Moncelots	17,14	17,14
MAGNY VERNOIS	A	167	Les Moncelots	11,02	11,02
MAGNY VERNOIS	A	168	Les Moncelots	17,99	17,99
MAGNY VERNOIS	A	169	Les Moncelots	30,64	30,64
MAGNY VERNOIS	A	170	Les Moncelots	20,15	20,15
MAGNY VERNOIS	A	171	Les Moncelots	13,21	13,21
MAGNY VERNOIS	A	172	Les Moncelots	5,8	5,8
MAGNY VERNOIS	A	173	Les Moncelots	9,7	9,7
MAGNY VERNOIS	A	176	Les Moncelots	8,6	8,6
MAGNY VERNOIS	A	326	La Verqueue	12	12
MAGNY VERNOIS	A	526	Les Moncelots	7,61	7,61
MAGNY VERNOIS	ZA	31	La Jeannère	18,92	18,92
MAGNY VERNOIS	ZA	36	La Jeannère	24,5	24,5

et de m'autoriser à demander à l'ONF de bien vouloir monter le dossier.

VOTES : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **sollicite** l'application au régime forestier des parcelles ci-dessus ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

6. RENOUELEMENT DE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

Par délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2014, nous nous sommes prononcés en faveur de la création d'un poste pour l'emploi d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Celui-ci arrivant à son terme le 9 juin prochain, j'ai l'honneur de vous proposer de nous prononcer en faveur du renouvellement à compter du 10 juin 2014 pour une nouvelle période de 12 mois de ce Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, la rémunération de l'agent étant comme initialement fixée en référence au smic pour une durée de 20 heures hebdomadaires.

VOTES : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** le renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dans les conditions précitées.

7.1 RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS NON PERMANENTS – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – MINI CAMP DU 27 JUILLET AU 1^{ER} AOÛT 2014

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2° ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'accompagnement et l'animation du mini camp organisé du 27 juillet au 1^{er} août 2014 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** le recrutement de deux agents contractuels en référence au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 7 jours allant du 27 juillet au 1^{er} août 2014 inclus. Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires. La rémunération de ces agents sera calculée par référence au 1^{er} échelon, indice brut 330, indice majoré 316 du grade de recrutement. Les congés seront payés.
- **s'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget ;
- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer les formalités de recrutement de l'agent et à signer le contrat d'engagement correspondant ainsi que toute pièce utile relative à ce dossier.

VOTES : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7.2 RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS NON PERMANENTS – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2° ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir le surcroît de travail périodique lié à l'entretien des espaces verts ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** le recrutement :
 - ✓ d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 14 jours allant du 7 juillet 2014 au 20 juillet 2014 inclus, à raison de 35 heures hebdomadaires ;
 - ✓ d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 7 jours allant du 21 juillet 2014 au 25 juillet 2014 inclus, à raison de 35 heures.

Ces agents assureront des fonctions d'agent polyvalent. Leur rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon, indice brut 330, indice majoré 316 du grade de recrutement. Les congés seront payés.

- **s'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget ;
- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer les formalités de recrutement de l'agent et à signer le contrat d'engagement correspondant ainsi que toute pièce utile relative à ce dossier.

VOTES : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8. PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORÊT 2014

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

Par délibération en date du 30 janvier dernier, nous nous sommes prononcés en faveur de l'approbation du programme de travaux en forêt. L'Office National des Forêts nous proposait, pour l'année 2014, les travaux suivants :

- ✓ Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m - Végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre : parcelle n°41 j (3,42 hectares) ;
- ✓ Dégagement manuel en plein de plantation avec maintien du gainage et dégagement des semis naturels: parcelle n° 17 (3 hectares) ;
- ✓ Dégagement de plantation avec maintenance des cloisonnements : parcelle n° 24 j (0,9 hectare) ;
- ✓ Entretien du réseau de desserte - entretien des bords de voirie à l'épareuse : 4 kms.

Après vérification, il conviendrait d'y ajouter les travaux suivants :

- ✓ Dégagement de plantation ou semis artificiels : parcelle n° 18 et 20 (3,5 hectares).

Le montant des travaux serait estimé à :

	Montants HT	Montants TTC
Fonctionnement	1 200,00 €	1 320,00 €
Investissement	10 674,15 €	11 741,56 €
TOTAL	11 874,15 €	13 061,56 €

Aussi, j'ai l'honneur de vous proposer de nous prononcer en faveur de la réalisation de ces travaux.

VOTES : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** le programme proposé, pour un montant total de 11 874,15 HT, soit 13 061,56 € TTC ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout marché, avenant ou convention se rapportant à ces travaux forestiers.

INFORMATIONS DIVERSES

- Communauté de Communes du Pays de Lure – Représentation au sein des Commissions ;
- Remerciements de l'USEP 70 pour la subvention attribuée en 2014 ;
- Baptême républicain du samedi 12 avril 2014 - Remerciements de la famille SIXT-MANCASSOLA ;
- Informations diverses sur les transports scolaires, assurés gratuitement par le Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

Fait et affiché à Magny-Vernois le vendredi 18 avril 2014

Le Maire,
Guy DECHAMBENOIT

